

Rapport du **budget** primitif **2019**

Conseil municipal
du 18 déc. 2018



ville de
+ de 10 000 habitants

Sommaire

Introduction	3
1 - Un budget maîtrisé	4
1.1. Rappel sur les éléments de la loi de finances et impact sur les recettes issues des dotations d'État.....	4
1.2. Fiscalité et autres recettes.....	6
1.3. Les dépenses de personnel.....	7
1.4. Améliorations de gestion.....	8
1.5. L'excédent reporté, la dette, les subventions d'investissement.....	9
1.6. Les équilibres du budget.....	10
2 - Des projets phares et des orientations politiques réaffirmées	11
2.1. Éducation et santé.....	11
2.2. Vie culturelle, associative et sportive.....	14
2.3. Développement durable urbain.....	16
2.4. Habitat, cadre de vie et citoyenneté.....	17
2.5. Ressources et moyens.....	19
3 - Investissements	21
3.1. Développement urbain.....	21
3.2. Aménager la ville pour embellir le cadre de vie.....	21
3.3. Favoriser l'accès pour tous au service public.....	22
3.4. Prévenir les risques.....	23
3.5. Vie sociale et citoyenneté.....	23
3.6. Maintien d'un patrimoine de qualité.....	24
4 - Le budget annexe Mon Ciné	26

Introduction

Cette année, le vote du budget intervient au mois de décembre, il correspond à un moment important pour les habitants et les élus puisqu'il traduit budgétairement les orientations politiques de notre majorité.

Les priorités fixées par la majorité pour le mandat sont les suivants :

- Un service public fort, de qualité et de proximité répondant aux besoins de la population.
- Un investissement conséquent dans le domaine de l'éducation, source d'émancipation et de construction d'un esprit critique.
- Un soutien à l'action sociale et aux politiques de solidarité à travers le CCAS.
- La reconnaissance des associations Loi 1901 comme actrices du lien social.
- Le développement de la ville à travers des aménagements variés et équilibrés en concertation avec les acteurs locaux et en réponse aux besoins des habitants (logement notamment).

En 2008 la France subissait de plein fouet la crise capitaliste venue des États-Unis. Pendant les 10 années qui ont suivi, les différents gouvernements ont mis en place des politiques d'austérité pour réduire les acquis sociaux, affaiblir nos services public mais enrichir les plus riches.

Or aujourd'hui plusieurs économistes évoquent la possibilité d'une nouvelle crise à venir. Quid des choix politiques qui seront pris et pour qui seront-ils faits ?

Depuis plus de 70 ans, la ville de Saint-Martin-d'Hères, à travers ses politiques volontaristes, agit pour réduire les inégalités sociales sur son territoire.

Aujourd'hui, maintenir ces politiques c'est montrer notre résistance face aux politiques libérales avancées comme seule réponse possible pour résoudre la crise.

Dans ce document, le maire et la majorité municipale s'emploient à faire avancer la ville et à construire son avenir, en étant impliqués au quotidien en faveur de l'emploi et tout ce qui participe à l'amélioration des conditions de vie des femmes, des hommes et des enfants, tout ce qui participe à leur émancipation. Pour une ville dynamique, engagée et solidaire.

1 - Un budget maîtrisé

2019 sera le dernier exercice du mandat. Un mandat difficile pour les collectivités, commencé avec la mise en place de la contribution à la réduction du déficit public par le président Hollande et qui se termine avec la contractualisation imposée aux collectivités les plus importantes, le projet de réforme de la fiscalité locale, dans un contexte d'incertitude pour les élus locaux.

À Saint-Martin-d'Hères, le budget 2019 se construit dans la continuité et la stabilité des budgets précédents : malgré la houle environnante, la municipalité conforte ses politiques et sa maîtrise budgétaire, réussissant, grâce à sa bonne gestion, à tempérer les soubresauts, gérés de façon anticipée, régulière et durable.

Après le rapport d'orientations budgétaires présenté lors du Conseil municipal du 27 novembre, ce document a pour but de rappeler brièvement les équilibres en recettes découlant du contexte national et les politiques mises en place par la municipalité : où sont les choix budgétaires, où va l'argent des Martinérois, quelles actions sont ciblées pour 2019 ?

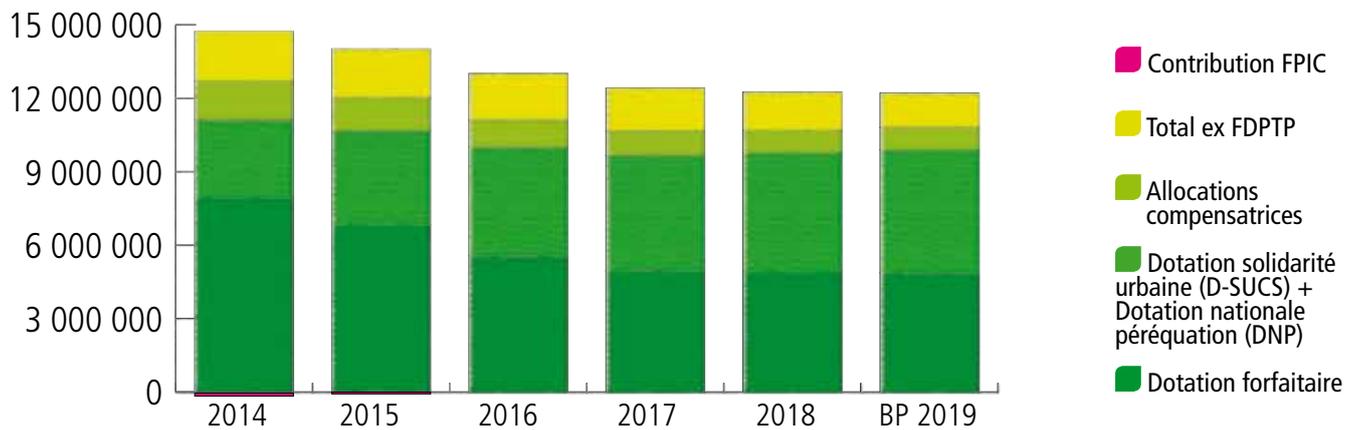
1.1. Rappel sur les éléments de la loi de finances et impact sur les recettes issues des dotations d'État

Pour 2019, l'enveloppe des dotations d'État versées aux collectivités locales sera stabilisée. Pour autant, des mouvements auront lieu dans la répartition de ses contenus : le gouvernement va donc utiliser l'écrêtement de la dotation forfaitaire (qui est plus ou moins important en fonction du potentiel financier de la collectivité) notamment pour financer la hausse de la péréquation (dotation de solidarité rurale, dotation de solidarité urbaine) et les augmentations de population. Compte tenu du faible potentiel financier de la commune et de son positionnement au sein des rangs des communes bénéficiaires de la DSUCS, cette situation lui est plutôt favorable.

La diminution de la dotation forfaitaire (74111) est ainsi estimée à -65 K€ alors que la hausse de la DSUCS (74123) est estimée à 161,7 K€ par rapport au montant perçu en 2018 (et +124 K€ par rapport à l'inscription du budget primitif).

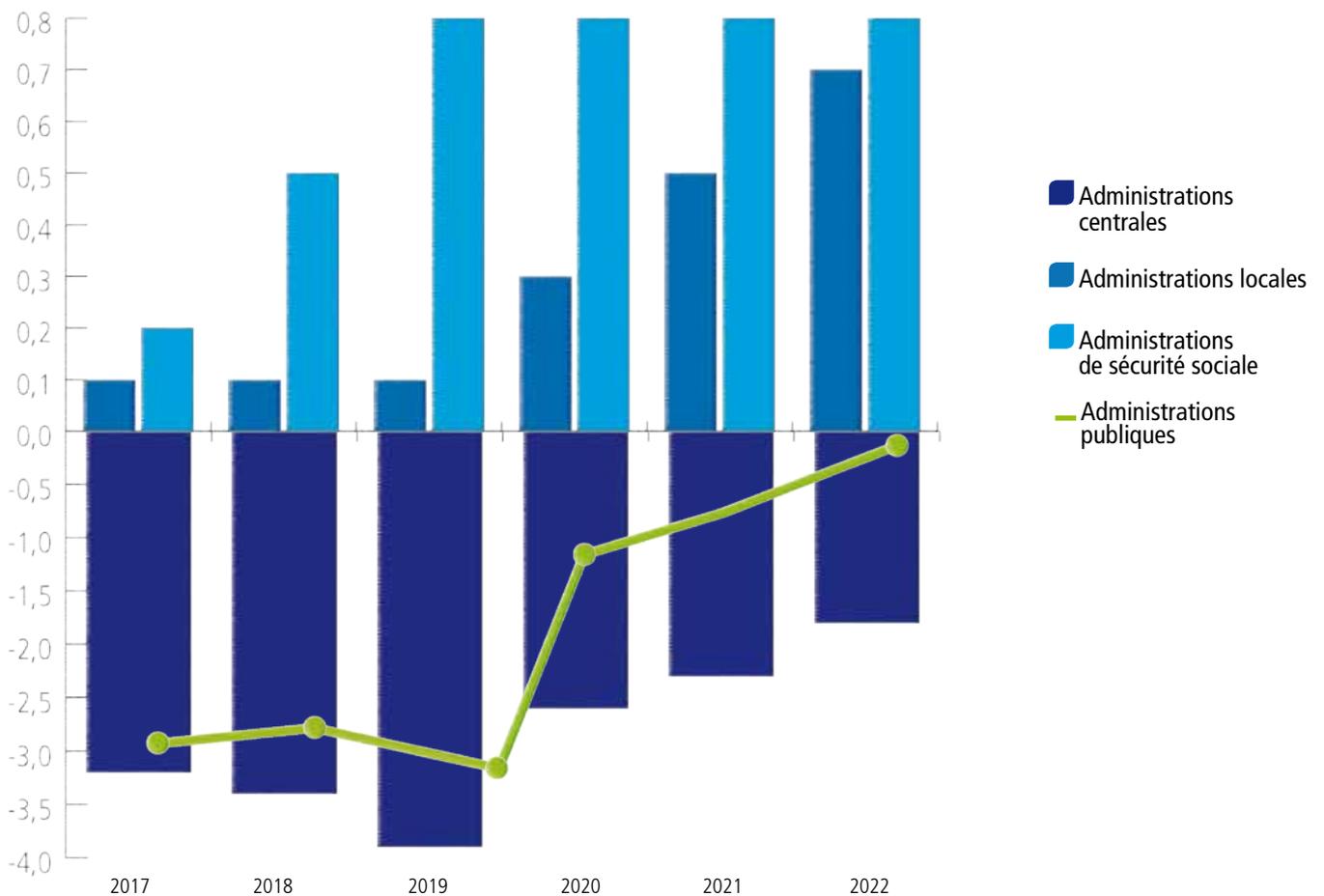
En revanche, le gouvernement a prévu d'utiliser l'enveloppe des dotations faisant partie des "variables d'ajustement" pour financer la mission relation avec les collectivités territoriales (RCT), elle-même essentiellement composée cette année de la dotation générale d'équipement des départements et de la dotation exceptionnelle en faveur de l'île de Saint-Martin. Les dotations faisant partie des variables d'ajustement sont de plus en plus nombreuses. Cette situation est défavorable à Saint-Martin-d'Hères qui bénéficiait notamment d'un certain nombre de dotations mises en place pour compenser des pertes de taxe professionnelle. Ainsi, outre le fonds de compensation de péréquation de la taxe professionnelle (74832) versé par le Département qui est estimé à -15 % (soit -136 K€ par rapport au BP18, et qui a perdu 617 K€ depuis le début du mandat, soit -41%), on note la confirmation de la disparition définitive de la DUCSTP (748314, -66 K€ par rapport au BP18 et - 678 K€ depuis 2014) et la menace qui pèse sur la DCRTP (748313, 187 K€) qui sera désormais vraisemblablement conditionnée.

Au final donc, dans l'ensemble, les dotations d'État sont enregistrées en légère baisse (-38,9 K€). Sur le mandat, Saint-Martin-d'Hères a progressivement perdu 2,97 M€, ce qui correspond, en cumulé sur six ans et avec la contribution FPIC, à 12,87 M€.



L'année 2019 sera la seconde année d'application de la contractualisation entre l'État et les collectivités aux budgets les plus importants. Pour mémoire, en effet, afin de respecter les objectifs de Maastricht en termes de déficit public et d'endettement, l'État a mis les administrations locales (et celles de sécurité sociale) à contribution : la trajectoire du déficit public et de l'endettement sont regardés globalement et, l'État ne parvenant pas à atteindre ces objectifs seul, impose une trajectoire d'évolution de 1,2 % de la dépense publique aux collectivités, représentant 13 Mds€ d'économies (par rapport à une trajectoire "normale") et correspondant, en réalité, une fois l'inflation prévisionnelle intégrée, à une diminution en euros courants.

TRAJECTOIRE DU DÉFICIT PUBLIC PAR ADMINISTRATION (EN % DE PIB)



Le gouvernement a pour ce faire contractualisé avec les collectivités ayant un budget de fonctionnement supérieur à 60 M€ (322 collectivités concernées, 229 collectivités finalement signataires). Hormis au travers de sa relation avec la Métropole, la ville de Saint-Martin-d'Hères n'est pas concernée par cette obligation, mais les observateurs s'interrogent quant à la suite du dispositif si les objectifs fixés n'étaient pas respectés : quelle méthode, quelles collectivités concernées ?

1.2. Fiscalité et autres recettes

Après la mise en place de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables (le dégrèvement a concerné 30 % des sommes dues en 2018), le gouvernement s'est vu contraint d'avancer vers une réforme de la fiscalité locale. Celle-ci devrait voir le jour en 2019 afin de répondre à la problématique, constitutionnelle, des 20 % des contribuables restants et à celle, plus prosaïque, du financement de cette mesure. En effet, aujourd'hui la suppression est un dégrèvement, entièrement compensé par l'État auprès des budgets locaux. Les recettes fiscales de la commune ne sont donc pas impactées pour le moment. **Compte tenu des connaissances au moment du vote du budget, les recettes fiscales ont été estimées de la façon suivante :**

- *critères d'évolution moyenne des bases fiscales en volumes (constructions nouvelles, modifications de constructions existantes,...)*
- *intégration des propositions effectuées par la commune, en lien avec le service fiscal mutualisé de La Métro, auprès de la Commission communale des impôts directs du 4 octobre 2018 : il s'est agi de proposer des coefficients de localisation supérieurs pour trois grandes surfaces situées sur la ville, en sortie de rocade notamment, et bénéficiant donc à ce titre d'une situation favorable. Cette proposition devrait rapporter près de 68 K€ par an.*
- *la revalorisation nationale des bases (définie en fonction de l'inflation observée au mois de novembre) n'est, au moment de la saisie du budget, pas connue. Pour mémoire, elle est, depuis deux ans, assise sur l'inflation réellement constatée et non pas sur l'inflation prévisionnelle qui avait été jugée trop défavorable aux contribuables. Elle était de 1,2 % en 2018 et sera définie pour 2019 au cours du mois de décembre.*

Enfin, il faut noter que le service mutualisé fiscalité de la Métropole (également cofinancé par la ville) travaille sur un projet de conventionnement avec les services fiscaux afin d'optimiser le traitement et la correction des anomalies constatées sur le territoire.

Selon les résultats, les estimations du budget seront revues le cas échéant en décision modificative.

Les autres recettes fiscales sont estimées globalement stables (droits de place, taxe communale sur la consommation finale d'électricité,...) si ce n'est une diminution de l'inscription budgétaire des droits de mutation (alignée sur le dernier compte administratif connu, celui de 2017) et celle de la taxe locale sur la publicité extérieure du fait des effets de la meilleure gestion de cette taxe sur la diminution de la pollution visuelle sur les enseignes. En 2019, la ville va poursuivre son partenariat avec le cabinet extérieur afin de suivre le recouvrement de cette taxe. Pour rappel, il s'agit d'environ 340 entreprises recensées sur le territoire de Saint-Martin-d'Hères pour 290 entreprises redevables de la TLPE.

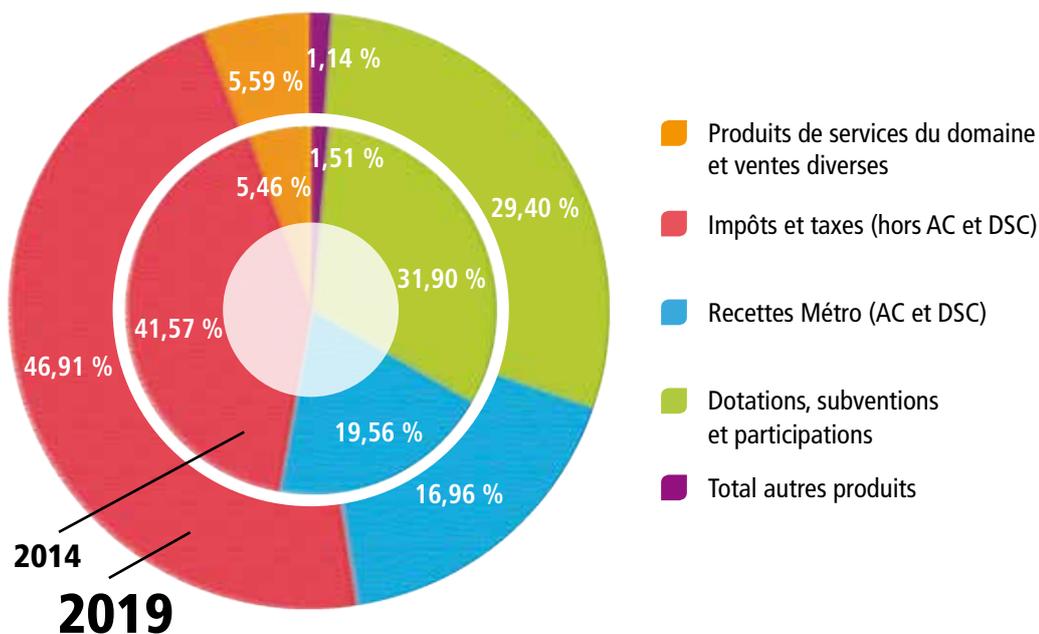
Sur les autres recettes, on note une hausse de 100 K€ des recettes des produits des services (chapitre 70), notamment du fait de l'inscription, non faite en 2018, des recettes de redevance d'occupation du domaine public du SMTC. Sur ce chapitre par ailleurs, les recettes des prestations scolaires et périscolaires sont inscrites en hausse de 50 K€ ; les Martinérois ont recours aux services de façon toujours plus importante.

Les recettes des dotations, en dehors des dotations d'État, qui sont donc essentiellement le fruit de partenariats (avec la Caf, avec la Région et le Département, dans le cadre de la politique de la ville,...) sont en baisse de 56,8 K€, essentiellement du fait de la fin du dispositif des emplois d'avenir (-45 K€). Les recettes provenant du Département sont également en diminution. Le partenariat avec la Caf se confirme néanmoins. Les recettes atteignent près de 2,8 M€ (inscrites sur le compte 7478), un montant que l'on peut comparer avec celui de la dotation forfaitaire (4,8 M€) ou avec celui du chapitre des prestations de service (3 M€). Parmi celles-ci, les recettes du Contrat enfance jeunesse sont en baisse (31,5 K€), mais les recettes partenariales sont en hausse (+ 20 K€ sur la petite-enfance et +20 K€ sur le périscolaire et l'extrascolaire).

À noter sur ce chapitre également, la dotation générale de décentralisation de l'État (DGD) égale à 714,5 K€ allouée à la ville pour le financement du service communal hygiène-santé. Si cette dotation générale est restée stable, les subventions des partenaires institutionnels ont baissé de façon significative car les actions considérées sont passées dans le fonctionnement du droit commun pour la politique de la ville par exemple. L'incertitude d'un éventuel transfert de l'hygiène en métropole suite à la loi Élan pèse sur le service.

Enfin, les recettes des atténuations de charges (chapitre 013, remboursement de charges de personnel), de gestion courante (chapitre 75, locations) et les produits financiers (chapitre 76, refacturation de la dette de l'ex-budget annexe de l'eau à La Métro) sont en diminution.

RÉPARTITION DES RECETTES ENTRE 2014 ET 2019



1.3. Les dépenses de personnel

Dès la fin de l'année 2013, les élus et la Direction générale ont validé un schéma directeur des ressources humaines fixant des objectifs ambitieux et volontaristes s'inscrivant dans un contexte de bouleversements de l'organisation territoriale et de contrainte financière.

13 axes prioritaires touchant aux différents champs de la fonction ressources humaines ont contribué à contenir la masse salariale, ceci grâce notamment à un réel investissement et aux propositions d'optimisation réalisées par les services tout en préservant le climat social et la qualité du service public assuré par la collectivité.

La mise en place de la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), initiée dès l'année 2014, a déjà apporté des améliorations notamment car :

- elle a permis la mise en place d'une réflexion stratégique et d'anticipation avec une meilleure prise en compte des compétences des agents dans les orientations de la collectivité, la détermination de facteurs-clés d'évolution et l'examen des conséquences sur le volume des emplois et la nature des compétences requises.
- Elle a contribué à accroître la légitimité de la fonction RH en lui fournissant des arguments pour valoriser les capacités objectives des ressources disponibles et a aussi favorisé une meilleure cohérence entre ses différents champs, recrutement, mobilité, formation, reconversion, maintien à l'emploi qui sont intégrés dans une vision d'ensemble.
- Concernant les redéploiements, elle a, dans la mesure du possible, rempli sa fonction en traitant dans des conditions acceptables des redéploiements internes ou externes qui ont pu être anticipés, préparés et accompagnés.
- Concernant l'organisation du travail, elle a apporté un éclairage sur la richesse des métiers de la collectivité, permettant parfois d'en requalifier certains. La mise en place du document unique et les améliorations apportées aux conditions de travail et à la sécurité des agents, ainsi que l'identification des métiers pénibles permettent de déployer progressivement une politique visant à réduire l'absentéisme et à organiser des parcours professionnels axés sur la prévention.
- Enfin, la connaissance pointue qu'elle a apporté sur les fonctions exercées et les compétences mises en œuvre a servi à asseoir la politique de rémunération avec la mise en place du nouveau Rifssep basée sur l'exercice des fonctions et une politique de promotion qui évolue aussi sur la prise en compte de l'évaluation des compétences des agents.

Les orientations relatives à l'évolution de la masse salariale sont assises sur la prise en compte des évolutions exogènes (GVT, mesures catégorielles...) et endogènes (évolutions des effectifs, politiques ressources humaines et politiques publiques de la collectivité). **On note en particulier :**

- Une analyse et une gestion fine de l'évolution des effectifs permettant d'une part de répondre aux enjeux de maîtrise de la masse salariale et apportant d'autre part des ajustements nécessaires en moyens humains pour la réussite des politiques publiques suivies et pour répondre aux besoins des habitants (voir notamment l'accueil d'enfants handicapés dans les structures petite enfance, restauration et accueils de loisirs) ;
- Un glissement vieillesse technicité (GVT) qui s'établit à près de 400 K€ (PPCR compris). La mise en œuvre des mesures 2018 du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunération) retardées d'un an par le gouvernement, s'imposant aux collectivités sans transfert de ressources de l'État, a un coût estimé de 117 K€. Les principales mesures concernent la requalification de certains grades de la filière médico-sociale en catégories A et la poursuite du dispositif transfert primes /points ;
- une augmentation du SMIC annoncée à 1,4 % mais incertaine suite aux derniers événements ;
- l'ajustement de la politique salariale de la ville notamment sur le RIFSEEP pour tout d'abord apporter un contrepoids aux politiques gouvernementales affectant la situation des fonctionnaires (gel du point d'indice, CSG compensée partiellement...) et avec 3 objectifs : reconnaître l'investissement et les efforts des services, améliorer la cohérence et l'équilibre des fonctions et préserver l'attractivité de notre collectivité notamment sur le bassin d'emploi ;
- la poursuite d'un suivi rigoureux des heures supplémentaires et l'utilisation des heures complémentaires comme variable d'ajustement en matière de remplacements d'agents momentanément absents ;
- des moyens non permanents qui s'ajustent au CA 2018 d'un montant prévisionnel de 3,6 M€ répartis en deux enveloppes : une enveloppe remplacements d'un montant de 2,4 M€ et une enveloppe besoins spécifiques des services de 1,2 M€. Cet ajustement prend en compte notamment l'évolution des accueils d'enfants en petite enfance, restauration et accueils de loisirs ;
- la promotion d'une politique active de mobilité interne afin de dynamiser le développement des compétences et les projets professionnels des agents. Une charte de la mobilité interne qui en fixera les engagements et les règles de gestion sera mise en œuvre au premier trimestre 2019 ;
- l'introduction progressive du critère compétence dans la politique de promotion ;
- le développement de l'apprentissage comme outil de transmissions des savoirs sur des métiers requérant une véritable expertise technique avec une enveloppe dédiée de 50 K€ ;
- la poursuite des plans d'actions relatifs à l'amélioration de la qualité de vie au travail notamment sur l'aspect préventif et à l'absentéisme ;
- la diminution, engagée dès l'année 2013 et qui s'établit à 50 K€ pour l'année 2019, de l'enveloppe des agents non affectés suite à inaptitude et en cours de reclassement. Le positionnement de ces agents est prévu complémentairement aux 10 postes passerelle créés en 2018 ;
- la mise en place d'un plan de formation annuel et pluriannuel répondant aux besoins de la collectivité et à la prise en compte des projets professionnels des agents avec une enveloppe préservée au niveau du BP 2018 et fera suite au règlement formation 2019 ;
- une étude en cours sur une possible revalorisation de la participation employeur aux mutuelles santé et prévoyance des agents ;

1.4. Améliorations de gestion

Les démarches de recherches d'améliorations de gestion sont présentes au quotidien pour les services municipaux et se poursuivent : adaptation, dématérialisation, informatisation, réponse aux usagers, rigueur, optimisation, développement durable, gestion raisonnée des ressources,...

Pour 2019, on pourra noter les points suivants :

- réorganisation de la fonction entretien des locaux municipaux, engagée en septembre 2018 après une réflexion menée en 2017/2018 afin de : développer et garantir la qualité du service public par la propreté et l'hygiène des locaux, d'améliorer les conditions de travail des agents, de maîtriser les coûts et faire progresser l'efficacité de la fonction entretien en optimisant le dimensionnement des ressources, d'adapter l'organisation de la fonction entretien aux évolutions du moment (nouveaux rythmes scolaires, modernisation des techniques, complexification de la structure des bâtiments, etc). Cette réorganisation se traduit par le redimensionnement des surfaces à nettoyer, l'acquisition d'un matériel plus performant, la professionnalisation des agents et par une amélioration de gestion marquée en particulier au niveau des charges du personnel.
- Équipements de protection individuels (EPI) et vêtements de travail : les crédits alloués aux vêtements de travail s'inscrivent dans la logique opérée par le magasin qui consiste depuis deux ans à améliorer la gestion de cette dépense par davantage de transparence, de traçabilité et de cohérence.

En effet, une étude interne avait été menée pour connaître les besoins en vêtements de travail afin d'accentuer une meilleure traçabilité de la gestion des demandes et de garantir une sécurisation des agents en terme de

port des EPI. Les axes d'optimisation validés sont à la fois d'orienter le choix d'achat vers des vêtements de plus grande qualité et de réduire ainsi la fréquence de renouvellement tout en introduisant la notion d'usure lors du remplacement.

- La mise à plat, dans un objectif d'effort de gestion, de l'offre de transport proposée par le service logistique aux services de la DEEJ et sports animations...
- Au niveau des Conseils municipaux, le déploiement du logiciel de gestion des délibérations, Webdelib, étant terminé, sur 2019 le travail va se poursuivre pour les décisions. Ce logiciel garantit notamment une meilleure transparence des circuits de validation, et permet un gain de temps dans la gestion des séances du Conseil municipal.
- Enfin, on notera la poursuite de la gestion au plus près des frais d'assurances. En 2018, en raison notamment du faible nombre de sinistres déclarés sur les 4 dernières années, les assureurs ont fait des offres économiquement très intéressantes pour la ville ; ces offres auront un impact non négligeable sur les budgets 2019.

L'année 2019 va être l'année du déploiement du paiement en ligne des prestations offertes aux usagers, conformément au décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018. Les prestations les plus importantes (en nombre d'usagers touchés, en nombre de transactions effectuées) vont être priorisées, comme la petite enfance (travail déjà engagé, Erik Satie, le sport,...). À noter par ailleurs que la relation aux fournisseurs évolue puisque ceux-ci sont désormais contraints par la réglementation nationale de dématérialiser leur candidature à des marchés publics (obligation depuis le 1^{er} octobre 2018) et l'envoi de leurs factures (obligation au 1^{er} janvier 2019 pour toutes les entreprises supérieures à 10 salariés). Dès lors, le développement du numérique est un axe important de la politique communale (voir plus bas).

1.5. L'excédent reporté, la dette, les subventions d'investissement

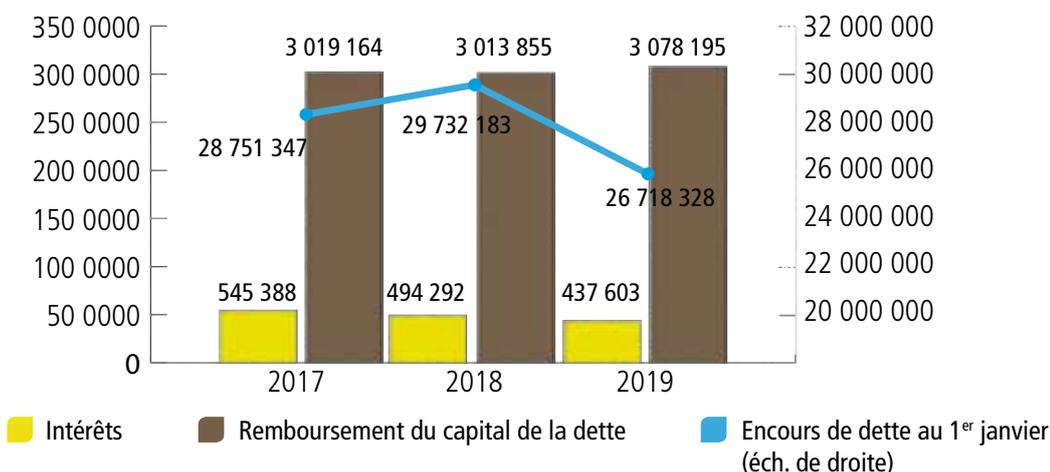
Depuis 2012, le budget principal de la ville est marqué par l'existence d'un excédent important, issu d'une recette exceptionnelle de cession de patrimoine. Cet excédent a été mobilisé pour financer l'investissement de la collectivité et permet également d'atténuer l'effet brutal de la baisse des dotations sur le budget communal, sans pour autant éviter le déploiement progressif de mesures d'améliorations de gestion comme celles décrites plus haut.

Afin de lisser au mieux l'utilisation de cet excédent, la collectivité a par ailleurs décidé, fin 2016, de réemprunter à des niveaux de taux bas, et dans des conditions parfois très favorables : emprunt à taux 0 en 2016, emprunt à 0,85 % début 2017.

Afin de couvrir le besoin de financement, l'idée est de panacher l'autofinancement, l'utilisation de l'excédent, la recherche de co-financements, et, si besoin l'emprunt.

L'encours de dette de la ville de Saint-Martin-d'Hères au 1^{er} janvier 2019 sera de 26,7 M€. Pour l'exercice 2019, le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 3 M€ (chapitre 16 en dépenses d'investissement) et la charge des intérêts est estimée à près de 440 K€, sachant qu'une marge a été laissée en inscription budgétaire (compte 66111, en dépenses de fonctionnement) en provision pour aléas de taux.

ÉVOLUTION ENDETTEMENT 2017 - 2019



Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaire, mais aussi dans la délibération de gestion active de la dette, l'objectif en termes de gestion de dette est de minorer les charges d'intérêt, de maintenir un encours sécurisé (cf charte de bonne conduite Ghissler) et de lisser les besoins d'emprunt. Pour ce faire, un équilibre doit être trouvé entre emprunts à taux fixe, emprunts à taux variable et emprunts à taux indexés (sur le Livret A, emprunts issus de la Caisse des dépôts fléchés sur des opérations spécifiques).

1.6. Les équilibres du budget

En synthèse, les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Chap.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019
013	Atténuations de charges	380 200	340 200
70	Produits de services	2 882 592	3 082 244
73	Impôts et taxes	35 132 142	35 225 493
74	Dotations et subventions	16 086 971	16 217 266
75	Autres produits de gestion courante	264 242	257 644
76	Produits financiers	32 904	27 822
77	Produits exceptionnels	5 000	3 000
	RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	54 784 051	55 153 670
042	Dotation aux amortissements (sub)	7 333	179 648
	TOTAL RF	54 791 384	55 333 318

Le détail des projets, en fonctionnement et investissement, spécifiques à ce budget est présenté dans les chapitres 2 et 3. **Au niveau des équilibres financiers, les dépenses de fonctionnement sont proposées au vote comme suit :**

Chap.	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2018
011	Charges à caractère général	8 359 092	8 364 772
012	Charges de personnel	35 319 032	35 495 627
65	Contingents et subventions versés	6 242 494	6 535 270
66	Charges financières	519 685	445 985
67	Charges exceptionnelles	154 620	50 000
68	Provisions	50 000	1 245 000
014	Atténuation de produits	145 550	144 835
	DÉP. RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	50 790 472	52 281 489
	Dotation aux amortissements	3 850 000	2 300 000
	Virement à la section d'investissement	150 911	751 828
	TOTAL DF	54 791 384	55 333 318
	Épargne brute	3 993 578	4 117 180
	Épargne nette	979 723	1 038 985

2 - Des projets phares et des orientations politiques réaffirmées

2.1. Éducation et santé

Depuis le début du mandat, l'offre de loisirs enfance a été fortement réorganisée : la ville a dû faire face à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires avec une volonté de développer une offre éducative de qualité répondant aux enjeux sociaux du territoire.

Cette dynamique s'est traduite à travers trois grands objectifs :

- développer un PEdT (projet éducatif territorial) qui vise à équilibrer au mieux le déploiement de la politique éducative sur les différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire, extrascolaire, familial,
- qualifier et professionnaliser les intervenants du périscolaire,
- proposer un temps périscolaire qui inclut une offre péri-éducative diversifiée répondant à des objectifs de réduction des inégalités face à l'accès aux loisirs.

	ÉVOLUTION DE L'OFFRE	ÉVOLUTION DES ORGANISATIONS	TRADUCTION BUDGÉTAIRE
2014	<ul style="list-style-type: none"> • Création de 12 h supplémentaires de périscolaire (réforme des rythmes). • Signature du PEDT 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration du CAL. • création des services animation enfance et accueil famille. • Première phase de pérensation des adjoints d'animation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de la subvention CAL. • Intégration des agents du CAL. • Création des 6 postes de directeurs d'accueil de loisirs péri et extrascolaire. • 12 postes d'adjoints d'animation (transfert de vacation).
2015	<ul style="list-style-type: none"> • Création du guichet unique de l'enfance (fin des accueils en maisons de quartier). • Amélioration des taux d'encadrement périscolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de l'activité des maisons de quartier. • Mise en place des formations Bafa pour le personnel (20 par an). 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact sur le budget formation.
2016	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalisation de l'offre d'accueil de loisirs des MJC : objectif 80 % des animateurs diplômés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de l'accueil de loisirs Paul Langevin. • Déclaration des accueils de loisirs périscolaires à la Caf (30 %). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle aide de la Caf 100 K€.
2017	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de l'accueil de loisirs Henri Barbusse. • Fin des colonies de vacances et ouverture des mini-camps. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration des accueils de loisirs périscolaires à la Caf (60 %). • Intégration de 3 personnels MJC sur postes vacants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide de la Caf 270 K€. • Optimisation des coûts liés au colonies (100 K€).
2018	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la tarification des offres de loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration des accueils de loisirs périscolaires à la Caf (100 %). 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact sur les recettes familles. • Aide de la Caf 350 K€.

Après une année 2018 notamment marquée par la réforme pour une tarification plus solidaire, l'année 2019 dans le domaine de l'accueil et vie scolaire sera marquée par la fin de la mise en œuvre du guichet virtuel avec la possibilité pour les familles de conduire l'ensemble des procédures (inscriptions, paiement,...) à distance.

Les dotations versées aux écoles seront stabilisées.

Dans le domaine de l'enfance, après le constat d'une hausse sensible des fréquentations en ALSH vacances (accueils de loisirs sans hébergement, +16 % entre 2017 et 2018), le budget intègre une nouvelle hausse prévisible. Pour leur 3^e année d'existence, la ville prévoit le développement des mini-camps avec une proposition sur la période de printemps, complémentaire à l'offre estivale. Enfin, la formation des animateurs (15 Bafa prévus) est maintenue.

Le secteur jeunesse sera marqué en 2019 par la formalisation du partenariat intercommunal autour des formations Bafa, Saint-Martin-d'Hères ayant porté la réalisation d'un groupement de commande pour la signature d'un marché avec un prestataire unique pour l'ensemble des territoires concernés (Échirrolles, Fontaine, Gières, Poisat et Saint-Martin-d'Hères). Les événements réguliers autour de l'autonomie et de la citoyenneté seront bien sûr également maintenus.

Sur le secteur petite enfance, l'année 2018 a été marquée par la réorganisation de l'accueil à la halte-garderie Alexandra David-Néel (1^{er} septembre 2018) effectué désormais sur 4 journées continues, avec une capacité d'accueil de 15 enfants et 10 pour le temps méridien. Ceci a engendré des investissements pour la qualité du réchauffage des repas (four, aménagements). Quatre structures ont par ailleurs bénéficié de travaux de climatisation (J. Labourbe, A. David-Néel, Essartié et R. Rolland), les travaux sur les autres structures se poursuivront en 2019.

Enfin, un centre de loisirs pour les tout-petits, sera mis en place, co-animé par le service petite enfance et enfance.

Le secteur de la restauration, notamment scolaire, va également évoluer. En premier lieu, par de nouveaux projets impulsés par la collectivité, tels que l'agrandissement des restaurants scolaires (inscrit dans la démarche globale du schéma directeur des établissements scolaires). Le service doit en effet s'organiser pour accueillir toujours plus d'enfants scolarisés sur le temps de restauration. En second lieu, par la confirmation, et l'effet en année pleine, de la diversification de l'offre de restauration avec la mise en place d'un 3^e menu (introduit en mars 2018, il concerne 21 % des repas fabriqués). Enfin, par de nouvelles normes et règles qui s'imposent aux collectivités. Pour mémoire, l'article 24 de la loi 2019-938 du 30/10/2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, impose à la restauration collective publique de servir, d'ici à 2022, au moins 50 % de produits durables ou de labels de qualité, avec un minimum de 20 % de produits bio. Elle inscrit également des objectifs en matière de réduction du gaspillage alimentaire.

La cuisine centrale produit environ 2100 repas/jour en liaison froide pour 14 écoles, 3 centres de loisirs, 2 foyers de personnes âgées et entre 30 et 40 repas de portages à domicile.

C'est pourquoi, en 2019, la ville va poursuivre ses investissements pour la cuisine centrale avec l'acquisition de nouveaux matériels plus modernes, plus performants et plus ergonomiques tels chariots mobiles, appareils de cuisson. Ces nouveaux achats devraient améliorer l'efficacité de la production de repas, rendre moins pénibles les gestes et postures du personnel et mieux répondre aux normes sanitaires.

En ce qui concerne l'engagement de la ville dans le cadre du gaspillage alimentaire, différentes actions se poursuivent et se déploient sur tous les restaurants scolaires durant l'année 2019 : actions pédagogiques dans les restaurants scolaires mais aussi acquisition de coupe-fruits, de trancheurs à pain automatiques et respect du bon grammage des produits livrés pour chaque typologie de convives (maternelles, élémentaires et adultes). Ces différentes actions doivent permettre de réduire le gaspillage de manière significative, et par là-même de réduire le coût de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Enfin, plus globalement, et dans la perspective, au 1^{er} janvier 2020, de voir la vaisselle jetable (gobelets, verres et assiettes) en matière plastique interdite à l'exception de celle compostable, le budget dédié à cette dépense devra être maîtrisé (réduction de l'utilisation de la vaisselle jetable). Des décisions seront trouvées en 2019 pour apporter des solutions alternatives et durables telles que l'achat de vaisselle réutilisable.

Dans son programme 2018-2022, la stratégie nationale de santé doit se traduire par :

- la mise en place d'une politique de promotion de la santé incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie (promotion des comportements favorables à la santé par une alimentation saine, de l'activité physique, prévention contre les maladies addictives, promotion de la santé sexuelle et de l'éducation à la sexualité, les règles d'hygiène individuelles et collectives) ;
- la promotion des conditions de vie et de travail, favorables à la santé et permettant de maîtriser les risques environnementaux (réduire l'exposition à des conditions d'habitat indignes et aux pollutions intérieures)

rieures, renforcer la prévention des maladies vectorielles, renforcer la protection vaccinale de la population, développer une politique de repérage, de dépistage et de prise en charge précoce des maladies chroniques, faciliter la mise en œuvre des actions de promotion de la santé dans tous les milieux de vie et tous les âges) ;

- la lutte contre les inégalités territoriales d'accès à la santé (accompagner le recours aux services de santé des personnes vulnérables, qui en sont le plus éloignées, renforcer la présence médicale sur tout le territoire, faire confiance aux acteurs de territoire pour construire des projets, réaffirmer le rôle des usagers dans leur parcours de santé et les associer à la gouvernance du système de santé, accompagner les aidants) ;

- la spécificité d'une politique de santé de l'adolescent et du jeune (accompagnement des parents dès la période prénatale dans la réduction des risques pour la santé de l'enfant, améliorer le repérage et la prise en charge précoce des troubles et maladies de l'enfant, développer dès le plus jeune âge l'éducation pour la santé et les compétences psychosociales, prévenir les violences et les maltraitances sur les enfants, améliorer l'accompagnement et l'insertion sociale des enfants handicapés).

Cette stratégie s'appuie sur l'analyse par le Haut Conseil de la santé publique sur l'état de santé de la population, la santé devant être un objectif de toutes les politiques publiques menées en France. Les plans et programmes nationaux font l'objet de suivis et d'évaluations annuelles permettant d'apprécier les résultats sanitaires obtenus ainsi que l'impact sanitaire, social et économique et d'en adapter les politiques publiques (Contrat local de santé).

Cette stratégie donne le cadre de la politique de santé que la ville doit mettre en œuvre au regard de la dotation de décentralisation qu'elle perçoit et d'autres subventions des partenaires.

Les premiers résultats du Diagnostic local de santé (DLS) ont été présentés en 2018. Au cours de l'année 2019, des groupes de travail seront mis en place avec le soutien de l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) et travailleront sur les axes prioritaires énoncés, répondant au cadre de la politique de santé martinénoise.

L'arrivée d'un médiateur de réseau en santé mentale, cofinancé par l'Autorité régionale de la santé (ARS) et le Centre hospitalier Alpes-Isère (CHAI) devrait par ailleurs dynamiser le volet santé mentale (contrat local de santé mentale). En effet, dans le cadre des missions de prévention (souvent soutenues par les partenaires, Métro, ARS, Département), la ville s'appuie sur une expertise extérieure, nécessaire pour construire le Contrat local de santé (CLS).

La Loi 2018-527 du 28 juin 2018 rend obligatoire l'installation de défibrillateurs (DAE) au sein des établissements recevant du public Paul Langevin et Edmond Inebria.

La démoustication sur le territoire doit être poursuivie, d'autant que le problème de risque sanitaire et de nuisances (inconfort des habitants) ne cesse d'augmenter. Cinq communes supplémentaires de l'agglomération ont adhéré à l'Entente interdépartementale de démoustication (EID) suite aux sollicitations de la préfecture, du Conseil départemental et de l'ARS. Le partage de la charge permet à la commune de diminuer sa facture de près de 10 K€. La ville va par ailleurs poursuivre les acquisitions de nichoirs à oiseaux insectivores et à chauves-souris, permettant une lutte biologique contre le moustique tigre. Un diagnostic faunistique est en cours de réalisation par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et un travail a été mené avec les habitants des quartiers Renaudie et Gabriel Péri, ainsi qu'avec la Société dauphinoise d'habitation (SDH), pour participer à cette opération d'implantation et de suivi de la vie des nichoirs.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ DU SERVICE HYGIÈNE	2015	2016
NOMBRE DE PLAINTES TRAITÉES	827	517
Dont animaux	344	190
Dont autres	483	327
COURRIERS	201	297
ENQUÊTES	267	265
Animaux		7 %
Eau		27 %
Habitat		8 %
Hygiène alimentaire		4 %
Nuisances sonores		10 %
Salubrité		13 %

2.2. Vie culturelle associative et sportive

La diversité des associations présentes sur notre territoire est une véritable richesse pour notre ville. Ce tissu associatif, encore particulièrement dynamique malgré les difficultés conjoncturelles rencontrées, est le fruit d'un long travail mené par des bénévoles passionnés et d'une politique municipale forte en faveur de la promotion et du développement de l'engagement citoyen.

Ces associations sont génératrices du lien social et actrices du mieux-vivre ensemble dans la ville. Elles occupent une place essentielle dans le quotidien des Martinérois. C'est la raison pour laquelle elles participent également largement à la dynamique événementielle de promotion de la ville.

Par l'intermédiaire de ses services, la ville apporte son soutien à toutes ces associations en leur apportant au quotidien :

- un accompagnement logistique et technique (prêts de salles, de matériel, mise à disposition de locaux permanents et/ou réguliers d'activités et de stockage),
- un soutien pour la mise en œuvre de leurs manifestations (accompagnement de nombreux services municipaux : vie locale, techniques, hygiène, réglementation, police municipale),
- la possibilité de se rencontrer et réfléchir ensemble sur des thématiques souhaitées, avec ou non une intervention extérieure lorsque nécessaire (formation aux dirigeants associatifs), créant ainsi une réelle dynamique associative,
- ainsi que bien évidemment des subventions pour fonctionnement et projet : environ 750 K€ de subventions réparties sur une soixantaine d'associations (hors associations sportives et culturelles sous contrat d'objectifs et de moyens, voir plus loin) dont 650 K€ alloués à la MJC Bulles d'Hères, association d'éducation populaire, partenaire associatif privilégié.

En parallèle, par la mise en place d'un réel partenariat entre les acteurs locaux, les associations locales et en lien avec ses services municipaux, la ville met en œuvre une politique événementielle destinée à faire évoluer les consciences et à renforcer son attractivité en termes d'image.

Près de 135 K€ de charges à caractère général (hors coûts de communication et de restauration, de location et installation de structures) sont déployés pour l'organisation des 8 manifestations "phares" de la ville et des projets événementiels exceptionnels. Pour 2019 sont ainsi prévus : le Marché aux fleurs, la Foire verte du Murier, Parc en Fête, le Bal/feu d'artifice du 13 juillet, la Nocturne de l'engagement associatif, le maintien du projet Street-Art, le marché de Noël et les descentes de père Noël dans 6 quartiers de la ville, et, si le succès de la nouveauté 2018 est au rendez-vous, la poursuite de la visite des illuminations de la ville en petit train. En termes d'événement exceptionnel on retiendra le carnaval de la MJC Bulles d'Hères à l'échelle de la commune le 9 mars 2019.

Les actions en faveur des associations se font aussi au sein des équipements L'heure bleue et surtout de l'Espace culturel René Proby (déploiement en 2018 du logiciel de billetterie en ligne, mise en place de la collaboration avec le bistrot de la Mixture). À noter que des réflexions sont en cours pour construire un programme de maintenance et modernisation de L'heure bleue entre 2020 et 2025.

Le Pacte culturel triennal (2016-2018) signé avec le ministère de la Culture selon lequel chaque partie s'engage à maintenir ses financements en faveur de la culture se termine fin 2018 ; d'autres dispositifs pourraient voir le jour notamment sur l'éducation artistique et culturelle. L'antériorité des pratiques de la ville conforte la reconnaissance des différents partenaires institutionnels : Europe, État, Région, Département dont le soutien est stable (environ 330 K€).

L'offre diversifiée et d'accès à la culture demeure un axe politique important qui s'articule autour de 3 points : le soutien à la création, l'éducation artistique et la médiation culturelle avec une démarche sans cesse renouvelée d'ouverture et de conquête de nouveaux usagers. L'éducation artistique et culturelle en direction des enfants et des jeunes, et la présence au plus près des habitants demeurent une priorité pour la ville.

Cette orientation se concrétise par :

- la poursuite du Parcours culturel pour les enfants des cycles 1 et 2,
- la création de fresques dans l'espace public, pour la deuxième année consécutive dans le cadre du Festival Street Art piloté par l'association Spacejunk,
- la volonté de conforter la 3^e édition du festival Hip-Hop Don't Stop dans une dimension encore plus importante,
- la plus grande prise en compte des évolutions numériques à travers l'organisation d'une manifestation "la quinzaine du numérique" par la médiathèque, ainsi que l'affirmation du Portail culturel mis en place en 2018.

Enfin, on peut noter que la métropole investit progressivement le champ de la culture, notamment dans le domaine de la lecture publique, avec le projet d'élargir à l'ensemble des communes la numothèque (bibliothèque numérique) expérimentée par Grenoble. Deux "chartes de coopération" sont en cours d'écriture.

Pour mémoire, la médiathèque de Saint-Martin-d'Hères est constituée de 4 espaces ouverts 75h/semaine, 1 équipe de 24 personnes accueille 5 360 inscrits (adultes et enfants) et 3 850 actions culturelles (accueils, expositions, conférences, ateliers, interventions hors les murs...). En 2017, près de 27 000 personnes ont été touchées par ces actions (avec plus de 22 000 enfants) et 141 classes accueillies régulièrement (6 fois en moyenne/an). Des élèves ont également été accueillis dans le cadre du périscolaire, et les équipements ont proposé des formations individuelles à l'outil informatique, essentiellement auprès des seniors.

Au-delà de ce projet métropolitain et de la quinzaine numérique, la médiathèque poursuivra ses actions visant notamment à maintenir la proximité pour développer le lien social, s'adapter aux usages de la diversité des publics, maintenir l'équilibre entre connaissance, loisirs et lieux de vie, continuer à surprendre les publics sur l'image qu'ils peuvent avoir des bibliothèques, développer la communication pour mieux faire connaître le réseau de Saint-Martin-d'Hères. Les ateliers d'écriture "À vos stylos citoyens" seront poursuivis et une action intitulée "Au bonheur des voyages" sera mise en place.

Côté sports, les actions et les budgets s'articulent en fonction de plusieurs types de publics (enfants, jeunes, adultes, seniors), plusieurs champs d'intervention et, pour les enfants, selon deux périodes, scolaire et extra-scolaire.

Pour les activités sur l'espace scolaire, ou l'EPS à l'école, la ville assure

- des activités terrestres (trois cycles d'apprentissage répartis sur l'année scolaire et nécessitant un matériel pédagogique adapté et spécifique, des locaux de pratiques – espaces sportifs ou salles d'évolution – et de rangements),
- la natation scolaire (un cycle de 12 séances d'apprentissage par enfant scolarisé du CP au CM2, nécessitant la location de lignes d'eau, du matériel pédagogique spécifique, l'organisation de transports, et, depuis 2018, l'ouverture de la piscine municipale dès le mois de mai),
- le ski scolaire (un cycle d'apprentissage de 7 à 8 séances par enfant pour les élèves de CM1 et CM2, nécessitant le renfort des équipes municipales par l'embauche de moniteurs ESF, l'acquisition de forfaits, la location d'un chalet pour stockage du matériel sur place pendant la saison, un local de rangement à Saint-Martin-d'Hères à l'année, le matériel de ski pour l'ensemble des pratiquants, équipement de ski pour les agents, les transports au Collet d'Allevard pour le ski de piste et à L'Arselle pour le ski de fond),
- des projets éducatifs et ponctuels (actions à caractère sportif engagées dans le cadre d'un projet pédagogique de l'école en exemple les sorties voile de Péri ou encore le cycle vélo en relation avec une action sur les déplacements doux etc. Ceux-ci engendrent ponctuellement des dépenses de transports, de renfort des équipes, de matériel spécifique,...).

Les activités sur le temps extrascolaire sont de trois types :

- les activités de l'École municipale des sports (EMS) enfants régulières. Ces actions ont lieu tous les mercredis après-midis, toute l'année et concernent près de 350 enfants et 24 créneaux différents. Ils se déroulent dans les gymnases mais également à l'extérieur de la commune notamment pour des activités de pleine nature ou natatoires. Elles engagent des dépenses de transport, de matériel spécifique de montagne ou d'escalade, les locations de sites et de prestations.
- les stages sportifs pendant les périodes de vacances scolaires qui concernent en moyenne 300 enfants par période et se déroulent sur toutes les petites vacances scolaires (sauf fin d'année) et une grande partie des vacances d'été (juillet et dernière semaine d'août). Elles engendrent des dépenses de transport, matériel spécifique en fonctionnement ou investissement.
- des stages sportifs d'une semaine avec nuitées, deux fois par an, pendant l'été. Ceci engage la commune pour le transport, les locations de sites, des prestations, l'alimentation...

À tous ces frais, comme pour les autres activités, s'ajoutent bien entendu les dépenses de personnel du service.

Sur les autres publics, les activités de l'École municipale des sports engendrant des dépenses pour du matériel spécifique, du transport si besoin, voire des prestations, se déclinent de la façon suivante :

- les activités EMS Adultes accueillent plus de 650 personnes sur plus de 41 créneaux, toute l'année sauf pendant les vacances scolaires.
- les activités EMS Seniors concernent plus de 250 personnes, sur une vingtaine de créneaux, toute l'année.
- les activités EMS Jeunes (14/25 ans) sont des actions sportives de proximité en direction des 14/25 ans. Cette dynamique fonctionne toute l'année et se renforce pendant les périodes de vacances scolaires, particulièrement l'été et se fait en étroite collaboration avec les clubs sportifs de la commune et les structures de prévention.

Enfin, la ville propose des actions plus ponctuelles ou plus limitées dans le temps, parfois en partenariat avec des structures externes : six sorties familles à la journée (ski, voile, journée bien être, via ferrata, escalade), le challenge escalade en direction des usagers de tous âges rassemblant plus de 200 personnes, mais aussi les volets sportifs de la Fête du parc, parcours Biodiversité, mois de l'accessibilité, Forum santé, Courseton, course

ÉLA, les rencontres inter-écoles, les actions contre l'obésité, les actions d'accompagnement d'un corps médical afin d'atténuer la lombalgie.

En 2019 la piscine municipale confirmera son ouverture dès la fin mai pour accueillir les scolaires puis sera ouverte au public du dernier week-end de juin jusqu'à début septembre. Une réflexion est en cours pour une ouverture les week-end de juin pour le public ainsi qu'une ouverture prolongée jusqu'à 20 h au lieu de 19 h actuellement.

Les subventions aux associations, indispensables pour la bonne vie du mouvement associatif sportif, font désormais l'objet de conventions et de contrats d'objectifs et de moyens, tout au moins pour les 19 plus gros clubs de la commune. Ceux-ci ont été signés pour trois années sportives, entre 2017 et 2020. Cette pérennisation permet ainsi aux clubs de se projeter sur des projets à moyen terme en garantissant un équilibre budgétaire. Ce dispositif n'empêche pas les clubs de fournir leurs bilans annuels (référentiels sportifs) de manière à permettre à la ville de mesurer l'impact des subventions, l'évolution qualitative et quantitative des associations sportives et, le cas échéant, de rediscuter avec eux sur les modalités de partenariat avec la ville.

La création des "Bons Sports Martinérois" en 2018 s'est révélée adaptée puisqu'ils ont concerné 214 enfants et jeunes (et 132 familles). Pour mémoire, ce dispositif municipal cible les enfants et les jeunes martinérois de 6 à 17 ans, adhérents à l'un des 14 clubs en contrats d'objectifs et de moyens avec la ville, et dont le Quotient Familial est inférieur à 600, en leur permettant de bénéficier d'une allocation de 45 € par enfant.

Le nombre de BSM par club est cohérent, ceux comptant le plus de jeunes licencié-e-s enregistrant un volume important : le club "SMH Football Club" a ainsi accepté 76 bons, l'ESSM Kodokan 41, le basket 18, le taekwondo 17, la boxe 13, la gymnastique 10,... Ce dispositif sera donc reconduit avec quelques ajustements sur sa mise en place en partenariat avec les clubs.

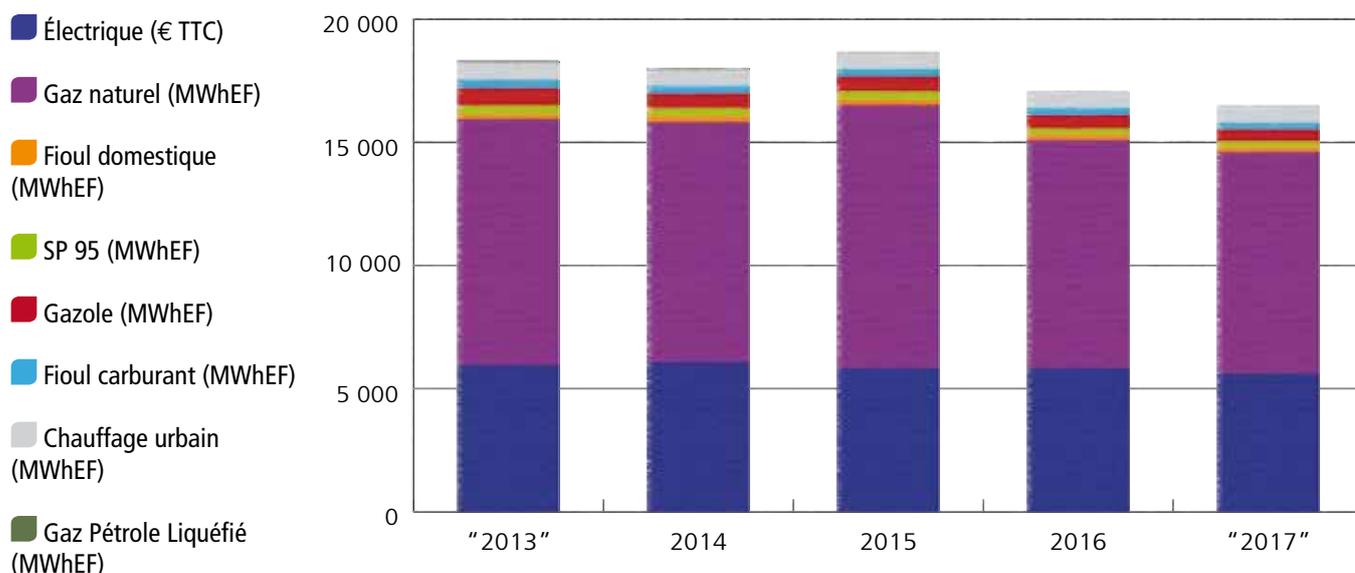
2.3. Développement durable urbain

En matière environnementale, la ville s'engage à travers la mise en œuvre de la transition énergétique et la sensibilisation des agents municipaux et du grand public.

Pour l'année 2019, il s'agira :

- en matière d'énergie (- 200 K€ au BP2019 par rapport au BP2018) de poursuivre le travail dynamique en matière de maîtrise de la consommation énergétique en mobilisant les services en interne et à travers un partenariat avec l'Agence locale de l'énergie et du climat, d'élaborer une stratégie de rénovation des chaufferies de la ville et de définir une réponse autour du confort d'été, de rechercher les subventions mobilisables pour la mise en œuvre de la transition énergétique du patrimoine ville (Certificats d'économie d'énergie, Fonds Chaleur pour la chaufferie Bois...).

DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES EN EUROS



- en matière de déchets, de poursuivre le travail pour réduire le volume de déchets de l'administration et de généraliser le recyclage, permettant d'agir sur le montant de la redevance spéciale, de faire appel à la subvention de la Métropole afin d'équiper la ville pour réduire les déchets de l'administration (subvention qui s'éteint en décembre 2019).
- en matière d'éducation à l'environnement, de fédérer des partenaires autour du Bon Plan du développement durable sur la thématique 2019 qui est la biodiversité, d'impulser une dynamique pour que chaque agent prenne conscience de la nécessité de développer les gestes respectueux de l'environnement au bureau.
- en matière de biodiversité, de travailler une stratégie cadre de la biodiversité, de réaliser un deuxième rucher communal aux Anguisses, d'élaborer un plan de gestion différenciée pour les espaces verts de la ville, de répondre à l'appel à projets Trame Verte et Bleue de la Métropole en mars 2019 autour de la préservation de la biodiversité.
- en matière de mobilité, de structurer un plan mobilité afin que chaque agent puisse avoir accès aux modes alternatifs lors de ses déplacements domicile-travail et professionnels, de travailler sur la flotte de véhicules municipaux, afin de prendre en compte la mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE).

La ville poursuit en effet la mutualisation et l'optimisation de son parc automobile pour respecter les nouvelles réglementations présentes ou à venir tout en continuant d'en maîtriser les coûts et d'assurer le confort et la sécurité des agents. L'enveloppe de renouvellement des véhicules, inscrite dans le cadre d'une AP/CP, va augmenter en 2019 pour passer à 250 K€. Celle-ci devrait contribuer à accompagner les stratégies d'achat de la collectivité avec la perspective de la fin du diesel en 2025. Les acquisitions de 2019 se répartiront de la façon suivante : 50% de véhicules électriques, 50% de véhicules à essence.

Par ailleurs, les actions mises en œuvre pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux se déclinent comme suit :

- poursuite de la mise en place d'une nouvelle stratégie pour le renouvellement du parc automobile à savoir une mixité alliant achat et location,
- réflexion pour trouver des alternatives au diesel. Des études sur les évolutions telles que l'hydrogène seront faites pour pallier aux véhicules diesel,
- poursuite du dispositif de rajeunissement du parc et du renouvellement de la flotte par des véhicules plus propres (pour mémoire, la procédure de revente des véhicules se fait par le biais du site des enchères des collectivités et établissements publics "Webenchères").
- mise en place de la mutualisation des véhicules depuis 2013 avec l'objectif d'optimiser leur utilisation et de réduire la taille du parc.

Enfin, le plan de déplacements administratifs (PDA) contribue au développement de l'usage des transports en commun et des autres modes alternatifs (location Métro Vélo par exemple).

L'année 2019 s'inscrit dans la continuité des projets engagés depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la ville le 24 mars 2017. En effet, avec l'avènement de ce nouveau document d'urbanisme, certains projets qui avaient été mis en attente sont relancés, comme le projet Voltaire (engagé en 2018) ou Langevin (dont une acquisition foncière reste à faire). D'autres projets d'initiatives privés dans le tissu urbain diffus, accompagnés par la ville afin de garantir leur bonne intégration et acceptation, permettront également la réalisation de logements et l'arrivée de nouveaux habitants.

La ville est également mobilisée sur le PLU Intercommunal avec la Métropole qui a été arrêté le 28 septembre 2018, elle devra émettre un avis en tant que personne publique associée et une enquête publique devrait avoir lieu au printemps 2019.

2.4. Habitat, cadre de vie et citoyenneté

En termes de prévention et médiation, il s'agira de mettre en œuvre un plan d'action autour des axes stratégiques suivants : prévention à la sécurité routière, prévention en direction des mineurs, prévention et lutte contre les violences faites aux femmes. Sur ce dernier thème, il est prévu de mettre en place un projet de protocole d'accompagnement des victimes ainsi qu'un plan de formation en direction des agents territoriaux ville et CCAS. La ville a par ailleurs bénéficié d'une subvention à hauteur de 7000 € en provenance du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Par ailleurs, en 2018, 10 Martinérois ont fait partie des 22 jeunes associés par le Centre de Loisirs Jeunes de la Police nationale dans le cadre du Plan d'Action sécurité routière. L'enjeu de la commune est désormais de renforcer ce partenariat.

La gestion des équipes se fait au plus près du besoin et par des mutualisations transversales, permettant de répondre aux attentes dans les quartiers, l'été, à la piscine, ... À noter que l'été 2018 a été particulièrement bien accompagné, la gestion de la piscine municipale a notamment été saluée par les homologues du territoire métropolitain.

Outre les missions d'amélioration du cadre de vie en lien avec la participation des habitants et celle d'animation et de gestion technique des jardins familiaux et du rucher collectif, en 2019, les équipes de la gestion urbaine et sociale de proximité auront comme perspective de :

- poursuivre le travail de proximité dans une démarche partenariale entre ceux qui vivent la ville et ceux qui ont la responsabilité de sa gestion,
- co-construire avec les habitants des projets qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier comme les ateliers mosaïque,
- accompagner le projet de renouvellement urbain,
- mettre en place le verger collectif.

Dans le domaine de la politique de la ville, les principales perspectives 2019 sont la mise en œuvre et la coordination des actions de renouvellement urbain dans le cadre de la convention ANRU et en faveur du projet de territoire Renaudie/Chamberton/La Plaine (cohérence entre la recherche de financement et les enjeux de ce quartier), accompagner les travaux menés par l'OPAC38 sur le pied de la tour Verlaine et ses locaux d'activités, coordonner avec le service aménagement le projet de renouvellement urbain du secteur des Éparres (rénovation de l'habitat et structuration des espaces extérieurs).

Dans le domaine du logement, les services municipaux travaillent également en lien étroit avec la Métropole notamment dans le projet de mise en place d'un service d'accueil Métropolitain de la demande de logements :

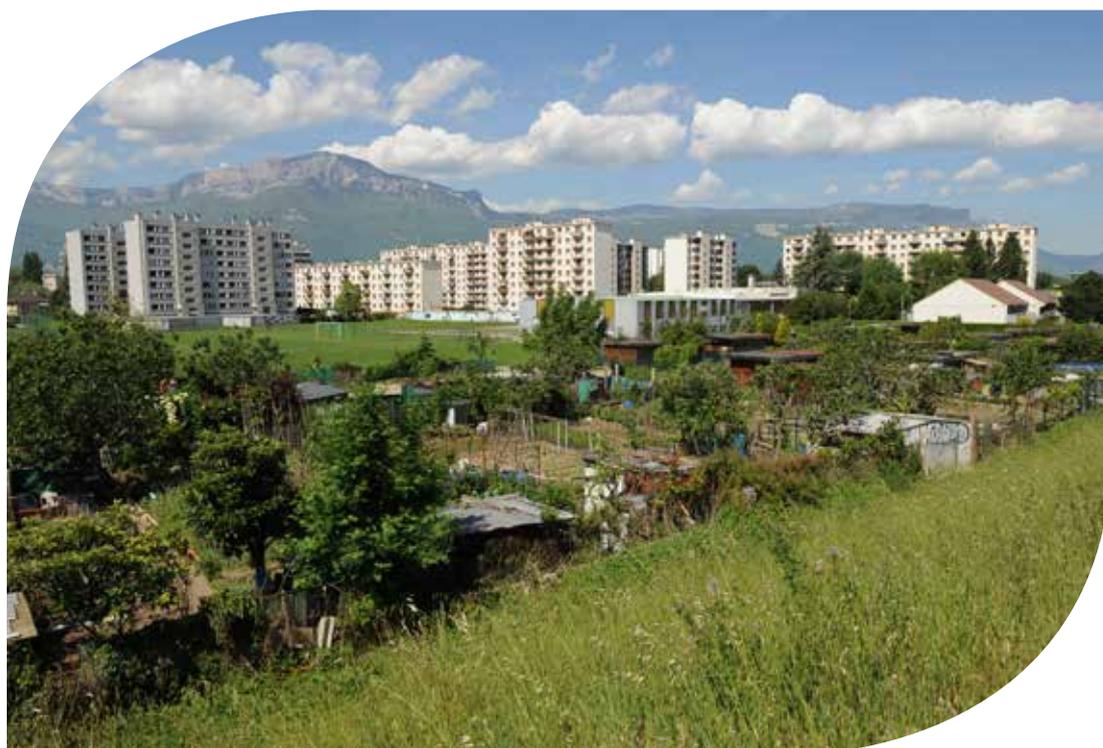
- Définition et suivi des orientations fixées par la Conférence Intercommunale du Logement,
- Mise en œuvre du service d'accueil et d'information du public (accueil de niveau 3) participation à l'évaluation et l'évolution de ce dispositif dans le cadre métropolitain.

La commune sera également engagée dans la poursuite de la mise en place des Accords Collectifs Intercommunaux : qualification du parc de logements sociaux, définition des publics prioritaires et des enjeux de peuplement, mise en œuvre des objectifs d'attributions, accompagnement de la mise en œuvre de la location active, mise en œuvre et pilotage de l'ILSOA (Instance Locale de Suivi des Objectifs d'Attribution) et du plan d'attractivité du QPV (quartier politique de la ville).

Enfin, elle sera engagée dans la mise en œuvre des orientations du PLH (programme local de l'habitat) 2017-2022 :

- Poursuite de l'accompagnement des copropriétés privées en matière de réhabilitation et de réduction de la précarité énergétique : Mur Mur (18 copropriétés se sont près-inscrites au dispositif représentant 1153 logements, 1 démarrage de travaux en janvier sur la première copropriété soit 40 logements), OPAH (4 copropriétés doivent entrer dans le dispositif à partir de 2019), et le POPAC avec le suivi du POPAC Renaudie et l'accompagnement de la mise en œuvre du POPAC sur les Éparres.

La commune poursuit également le travail engagé avec les bailleurs sociaux sur la réhabilitation du parc ancien : Karl Marx, Chamberton, Barbusse, A. Samain (près de 400 logements en cours de travaux).



ZOOM SUR LES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT INFRASTRUCTURES EXTÉRIURES : POUR QUOI FAIRE ?

ESPACES VERTS	230 K€	Achat de petit outillage divers (pelles, râteliers, sécateurs...), de fournitures diverses (terreau, engrais, ciment, fleurs, arbustes, arbres, barrières bois,...), pièces de jeux extérieurs pour enfants, location, maintenance et rotation de certains jeux extérieurs pour enfants, contrôles des aires de jeux, contrôles de l'état phytosanitaire des arbres, maintenance de la fontaine du parc Jo Blanchon, réparation du matériel espaces verts (tondeuses, débroussailleuses, souffleurs,...),...
ÉCLAIRAGE PUBLIC	84 K€	Achat de petit outillage divers (outils divers à main,..), de fournitures diverses (ampoules, câbles,...), réparations sur les réseaux d'éclairage public.
PROPRETÉ URBAINE	59 K€	Achat de petits outillages (balais, pinces,...), de fournitures diverses (sacs pour les déjections canines, fils de débroussailleuse,...), contrats de prestations (nettoyage des conteneurs de la ville, mise à disposition de bennes si nécessaires, désherbage par entreprise), réparation de l'outillage tels que les souffleurs, débroussailleuses,...
MAINTENANCE VOIRIE	100 K€	Achat de petits outillages (balais, pelles,...), de fournitures diverses (ciment, mâts, sel de déneigement ...), contrats de prestations (nettoyage et maintenance des WC publics, fauchage de certains talus communaux), abonnements (logiciel de DICT, Météo France pour le déneigement,...), contrôle des réseaux d'assainissement communaux, réparations sur les réseaux communaux.

2.5. Ressources et moyens

Pour l'année 2019, il est prévu sur la section de fonctionnement une enveloppe pour faire face aux nettoyages de fin de chantiers, aux frais de gardiennage ponctuel pour les opérations en phase travaux, y compris celles liées à l'Ad'AP, et pour les diagnostics de repérage amiante des projets en phase d'études. Par ailleurs, le budget de la maintenance du patrimoine subit une évolution de + 24,2 K€, pour atteindre 670,2 K€, du fait de l'évolution du périmètre, avec la prise en compte notamment du contrat de maintenance de la chaufferie bois de L'heure bleue et celui de la maintenance du dispositif de vidéoprotection.

Dans un contexte marqué notamment par de fortes contraintes budgétaires imposées aux collectivités depuis plusieurs années, la ville de Saint-Martin-d'Hères s'est doté en 2016 d'une cellule d'accompagnement des politiques publiques permettant de renforcer l'accompagnement de l'ensemble des services dans la mise en œuvre de leurs missions et de leurs objectifs.

Ses missions initiales (analyses et études diverses, ponctuelles ou récurrentes, contrôle de gestion interne et externe, coordination du recensement de la population), se sont élargies en 2018 pour répondre aux besoins de coordination des différents sujets métropolitains, de réflexions sur les schémas d'organisation de la collectivité et d'audit interne.

La cellule a accompagné de nombreux services ainsi que la direction générale dans différents domaines : l'étude sur la nouvelle tarification des services, la fusion des MJC...

L'année 2019 verra notamment la finalisation de l'audit sur la propreté urbaine. Dans le cadre des relations avec la Métropole, il s'agira d'assurer également le suivi et la coordination du transfert de la compétence insertion-emploi et l'avancement du Schéma Lumière.

En matière d'informatique, 2019 est une année charnière, qui entame un cycle de stabilisation du Système d'information (SI) et s'engage vers le développement du numérique, objectif affirmé de la municipalité. Une étude est en cours pour prendre la décision de ré-internaliser la partie du SI confiée au SITPI, et un audit préalable aux travaux de stabilisation doit être fait. La municipalité ré-affirme également son attachement à privilégier les logiciels libres lorsqu'ils sont éprouvés et notoirement efficaces.

Pour répondre à ces objectifs, et compte-tenu des choix effectués par la commune en matière de gestion des systèmes d'information, il est nécessaire de prévoir une augmentation du budget de fonctionnement dans ce domaine : faire appel à des prestations extérieures pour accompagner les services à stabiliser le système et à acquérir les compétences nécessaires à son évolution, répondre aux besoins d'innovation numérique en mettant en œuvre les outils de communication moderne avec les usagers (on notera l'obligation imposée aux collectivités de proposer le paiement en ligne de leurs prestations avant le 1er juillet 2019), les services de l'état, la Métro, continuer à promouvoir les logiciels libres, sans licences, mais nécessitant un volume de prestations d'intégration important.

Le déploiement des outils numériques engagera également des acquisitions et la modernisation des équipements communaux pour proposer des infrastructures et un SI de qualité, représenté dans une enveloppe annuelle de 320 K€ désormais votée en AP/CP. Celle-ci comprendra :

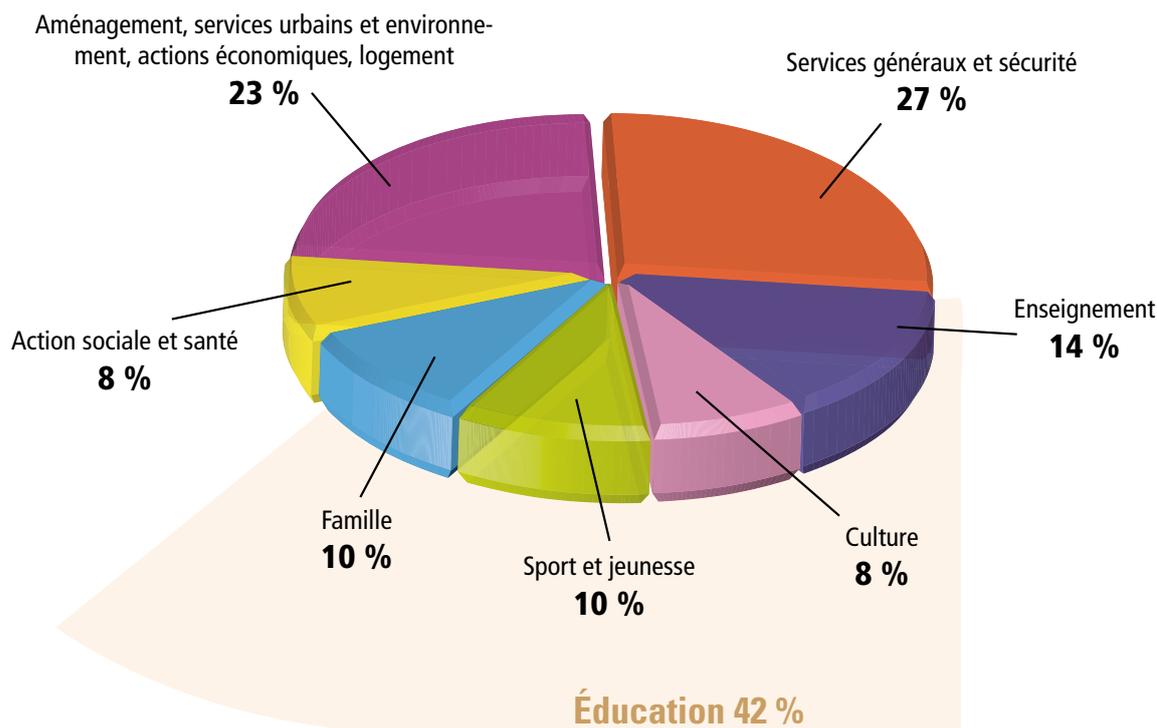
- une enveloppe récurrente de 40 K€ consacrée aux écoles pour la modernisation des outils support de pédagogie,
- le déploiement des services numériques dans des établissements proposant des services à la population, avec l'évolution vers le Haut débit et le wi-fi,
- la poursuite de l'informatisation des services, et l'harmonisation des outils informatiques,
- le maintien d'un niveau d'équipement performant (matériels bureautiques, infrastructures de communications ou socles d'hébergement).

Les services proposeront après cette année charnière un plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement dès le budget 2020, prenant en compte à la fois la mise à niveau des infrastructures, le développement des outils numériques et les leviers d'économie, en vue d'une stabilisation pour 2022. « Investir aujourd'hui pour maîtriser mieux demain tout en maintenant la qualité de service »

La fréquentation du service de l'état civil reste à un niveau élevé et le nombre de titres délivrés est stable. Le service a d'ores et déjà atteint les quotas nécessaires pour obtenir la prime de l'État pour le taux de remplissage des postes dédiés aux titres d'identité (36,4 K€ en 2018 pour l'exercice 2017, qui seront réattribués en 2019 pour l'exercice 2018).

La montée en puissance du dispositif COMEDDEC est très chronophage. Pour y faire face, plusieurs agents ont été formés. Cette activité en direction essentiellement des notaires, fait l'objet d'une subvention de l'État à hauteur de 0,5 euros par acte traité pour un notaire. Elle est assortie d'une prime de +/- 3000 euros par an.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



3 - Investissements

3.1. Développement urbain

Le travail se poursuit sur la réalisation du grand projet qu'est l'Écoquartier Daudet, rassemblant environ 435 logements en réponse à la forte demande (dont un projet en habitat participatif), et venant structurer l'est de la ville. Les phases 1 et 2 sont actuellement en chantier, le premier permis de construire de la phase 3 a été accordé, le second est en cours d'instruction et le troisième sera déposé durant l'année 2019. Les premières livraisons vont intervenir début 2019. Un travail de suivi est par ailleurs mené en continu sur les aspects développement durable du projet.

Afin de porter et défendre les grands objectifs et enjeux martinérois, de nombreux dossiers mobilisent fortement les services communaux en lien avec la Métropole :

- le Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui devrait être approuvé début 2019,
- la mise en œuvre d'une Zone à Circulation Restreinte (ZCR) : la Métropole a mis en place en janvier 2017 une préfiguration de ZCR pour les véhicules utilitaires légers (VUL) et les poids-lourds (PL), la mise en œuvre opérationnelle est prévue en 2019,
- le suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH, voir infra),
- la mutation de la ZA des Glairons dans une stratégie globale d'aménagement : en 2018, une étude de programmation économique et de faisabilité urbaine, lancée par la Métropole, en partenariat avec la ville, a permis d'identifier le potentiel et les opportunités de développement d'une partie de la ZA des Glairons.
- le schéma directeur des espaces publics du secteur Péri et Glairons : la Métropole, ici encore en partenariat avec la ville, a lancé une étude pour la réalisation d'un schéma directeur des espaces publics sur les secteurs Péri et Glairons. L'objectif est d'écrire un schéma prospectif des aménagements des espaces publics routiers du secteur, permettant de faire le lien avec toutes les dynamiques urbaines en cours sur la ZA des Glairons et autour du secteur Neyrpic/Péri. L'étude intègre la question de la requalification paysagère, du stationnement et d'un schéma de circulation, l'objectif étant de réaliser un phasage d'interventions sur les espaces publics (requalification et création de nouvelles rues), doublé d'une approche financière.
- la requalification de la section centrale de l'avenue Gabriel Péri avec l'objectif de permettre sa transformation en boulevard urbain ainsi que le renouvellement du tissu urbain situé sur la rive nord, en lien avec la mutation de la zone des Glairons. Ce projet ne fera pas l'objet d'une ZAC mais d'opérations privées (urbanisme d'opportunité).

Enfin, dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, les services municipaux travaillent sur différents projets et études (conception, suivi et coordination, accompagnement), notamment :

- Prospective urbaine et veille foncière (un travail fin sur les parcelles du domaine privé de la ville sera effectué dans le cadre d'une valorisation / optimisation).
- les avancées du projet Neyrpic avec l'avis favorable du rapporteur public au Conseil d'État,
- la requalification des espaces publics de Champberton, en cours de réalisation,
- la requalification des espaces publics de Renaudie,
- l'aménagement de la Chronovélo,
- le suivi des aménagements cycles et transports en commun,
- les travaux des Archives Départementales de l'Isère (en cours, livraison et ouverture au public prévues en 2020)
- la biodiversité et nature en ville (dossier labellisation, bande verte active, puits de Co2...

3.2. Aménager la ville pour embellir le cadre de vie

Le budget 2019 est marqué par des interventions sur diverses places publiques communales. Ces aménagements correspondent à de l'embellissement, de la mise en accessibilité et de l'optimisation du fonctionnement pour les services municipaux. Les places concernées sont : place Etienne Grappe, place Henri Dezempte et place de la Liberté.

La place de la République côté Espace Vallès bénéficiera également d'un aménagement en coordination et financement de la Métro, cette espace ayant été transféré.

Le changement des deux jeux en bois du parc Jo Blanchon est prévu au budget. En effet, ces jeux ne correspondent plus aux normes en vigueur (un accident grave est survenu en 2018) et posent des difficultés de gestion.

Pour mémoire, les compétences d'embellissement et de création d'espaces verts sont restées à la ville. Seule la compétence relative à la gestion des arbres d'alignement a été transférée à la métropole.

Le montant des travaux de petite maintenance dans ce domaine est de 64,5 K€ et comprend les travaux suivants :

- Plantations mécanisées de bulbes au parc Pré Ruffier,
- Modification de portillons suite à des actes de vandalismes récurrents sur les aires de jeux,
- Aménagements d'espaces verts en lien avec La Métro pour des plantations au droit de la maison communale
- Lasure de la girouette en bois place Étienne Grappe
- Plantations d'arbres dans les parcs et squares

Concernant la grosse maintenance, le montant est de 174,6 K€. Il comprend des travaux correspondant aux demandes de la population, aux demandes du service pour résoudre des difficultés d'entretien ou de sécurité (normes des aires de jeux) et/ou en lien avec une démarche globale de développement durable:

Sont ainsi prévus : le remplacement complet des sols souples sous les aires de jeux, en lien avec les contrôles effectués, le ré-aménagement paysager d'un massif à l'angle de la rue des taillées et de l'avenue Gabriel Péri (réponse à une demande des riverains et résolution d'une problématique d'entretien par les services), la pose de mobilier et la création de cheminement accessible en sablé au parc du pré Ruffier.

Concernant l'éclairage public, les propositions d'intervention concernent des espaces qui seront essentiellement conservés par la ville après le transfert prévu de la compétence à la Métropole et sont en adéquation avec la mise en place d'économies d'énergie (lutte contre la pollution lumineuse).

Le montant des travaux de petite maintenance s'élève à 152 K€. Il comprend :

- la mise en place de luminaires "leds" et de remplacements des mâts sur les cheminements piétons Romain Rolland / Jacques Prévert, Henri Dezempte / Benoît Frachon, Georges Braque / Jacques Prévert et place Frida Kalho,
- ainsi que l'achat de mâts et matériels d'éclairage public et de bornes électriques.

Le montant des travaux de grosse maintenance s'élève à 144,9 K€. Il comprend principalement :

- la séparation d'abonnement d'armoires électriques dans 9 squares par anticipation du transfert de la compétence éclairage public,
- l'installation de luminaires leds au parc Jo Blanchon et Place de la République.
- La remise en état et en conformité des installations lumineuses des terrains de tennis est également prévue, le niveau d'éclairage de ces cours de tennis étant actuellement insuffisant.
- Enfin, afin de poursuivre et améliorer l'installation du marché de Noël sur la place du CNR, l'installation de 2 bornes électriques festives sont budgétées.

En 2018 a été lancé un audit sur le service propreté urbaine. Afin de répondre à des problématiques de fonctionnement, le remplacement des corbeilles sur le domaine public a été inscrit sur 4 ans.

Concernant les opérations identifiées dans le PPI, il y a comme chaque année l'achat d'illuminations de Noël (30 K€) et la poursuite de la lutte contre la pollution lumineuse (20 K€).

3.3. Favoriser l'accès pour tous au service public

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), opération pluriannuelle lancée en 2016, se poursuit. Il s'agit d'un programme de travaux de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) non accessibles à la date du 1er janvier 2015. C'est un ajustement de l'environnement normatif du cadre bâti existant qui représente un temps complémentaire offert aux gestionnaires de patrimoine, en contrepartie d'une programmation de travaux, avec des engagements financiers associés.

Le patrimoine communal, constitué d'ERP et d'IOP (Installations Ouvertes au Public) est ainsi concerné par cet agenda, qui a été finalisé en juin 2016 et soumis à la validation des instances municipales, avant son dépôt pour instruction en préfecture, le 5 août 2016. L'agenda a été bâti sur une période de 9 ans, de 2017 à 2025 avec une planification pluriannuelle des interventions dans les 118 ERP et IOP concernés, pour un montant total estimatif d'opération de 4,2 M€.

Cet estimatif comprend l'ensemble des travaux, ainsi que les prestations intellectuelles et frais divers liés à la mise en accessibilité des équipements, mais ne prend pas en compte les éventuels projets de réhabilitation, mises en sécurité ou grosses maintenances du patrimoine.

À noter également que les estimatifs ne prennent pas en compte les éventuels travaux de désamiantage qui pourraient se révéler nécessaires pour procéder aux travaux d'accessibilité, ceux-ci ne pouvant être précisément évalués au stade de l'élaboration de l'Ad'AP.

La phase opérationnelle de mise en œuvre de cet agenda a démarré en janvier 2017 avec les premières études et le lancement des premiers travaux selon le calendrier défini, s'est poursuivi sur l'année 2018 et se prolonge, comme prévu en 2019. Un dossier d'avancement des travaux a été transmis début 2018 aux services de la Pré-

fecture, conformément aux obligations réglementaires, à l'issue de la première année d'exécution de l'agenda, faisant état du respect des engagements pris par la ville.

3.4. Prévenir les risques

La ville de Saint-Martin-d'Hères a poursuivi ses engagements dans le plan de lutte contre l'insécurité avec le choix de procéder à l'installation d'un système de **vidéoprotection** sur le territoire. L'objectif est, en collaboration avec les services de la police nationale, de poursuivre les différentes actions engagées en matière de sécurité publique, tout en renforçant leur efficacité par la mise en place de ce dispositif.

Pour mémoire, elle a ainsi engagé en 2016 une étude à l'échelle du territoire, afin d'évaluer les besoins dans une approche globale de la sécurité/sûreté des espaces publics et des bâtiments communaux. L'étude a débouché sur un projet proposant une vue d'ensemble des actions envisageables dans le temps, selon un schéma de priorisation décomposé en 5 phases, indépendantes les unes des autres.

Les travaux ont démarré en juin dernier et se sont achevés début octobre avec la mise en service de l'ensemble des installations. Ainsi des caméras ont été installées sur le secteur Sud de la ville, avec des interventions sur la rue Jean Wiener, la place Étienne Grappe, le Rond Point Nelson Mandela, les abords du gymnase Colette Besson et du secteur Verlaine, avec une liaison vers le Parc Jo Blanchon, et enfin le secteur Paul Bert. Le dispositif a été complété par des caméras sur le secteur Nord avec les abords de la mairie, le carrefour rue Benoît Frachon, les abords de la place Lucie Aubrac puis de l'autre côté jusqu'au chemin de fuite du carrefour Péri / Rocade sud.

La ville est également impliquée dans la prévention des risques naturels et technologiques : il s'agira de maintenir l'opérationnalité du Plan communal de Sauvegarde en se dotant des moyens techniques nécessaires et en coordonnant un exercice de simulation et d'assurer une veille sur la résilience du territoire.

3.5. Vie sociale et citoyenneté

Le projet de mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité du **groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier** s'inscrit dans la continuité des actions engagées par la ville au travers du schéma directeur des établissements scolaires. **Celui-ci vise à mettre en adéquation le patrimoine scolaire au regard :**

- des projections d'évolution de la population sur chaque secteur de ville,
- de la sectorisation scolaire avec l'identification des équipements structurants,
- de l'évolution des besoins pédagogiques, scolaires et périscolaires,
- des nécessaires mises aux normes réglementaires,
- de l'état des bâtiments et des équipements techniques.

Les enjeux majeurs du présent projet sont la mise aux normes de sécurité incendie ainsi que les travaux de mise aux normes d'accessibilité dans le respect de l'agenda d'accessibilité programmée du patrimoine communal.

À cela s'ajoutent des travaux indispensables de grosse maintenance dans le cadre de l'entretien et la préservation du patrimoine. Ils portent principalement sur le remplacement des menuiseries extérieures et sur la réfection de la toiture de la zone élémentaire. Ces derniers travaux intègrent des critères d'amélioration des performances thermiques de l'enveloppe du bâtiment.

Les premiers travaux se sont déroulés à l'été 2018, avec la mise en œuvre des renforts de la structure porteuse de la charpente et le remplacement d'une partie des menuiseries extérieures. Ils se poursuivront en 2019 avec le renforcement de la charpente et le remplacement de la toiture et seront suivis d'une troisième phase en été 2020 avec la fin des remplacements des menuiseries extérieures et la mise en accessibilité des lieux.

Le projet de mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité, et extension de la capacité d'accueil de l'**élémentaire Joliot Curie** s'inscrit également dans la continuité des actions engagées au travers du schéma directeur des établissements scolaires. Il consiste à procéder à la mise aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité des locaux existants, et à l'extension de la capacité d'accueil de l'établissement et de la restauration : construction de deux nouvelles salles de classe à l'arrière du bâtiment principal de l'école, à proximité du bâtiment restauration / salle d'évolution, qui bénéficiera lui aussi d'une extension.

La première phase de travaux est programmée pendant les congés scolaires du printemps 2019 avec des dévoiements de réseaux. Ils se poursuivront pendant l'été 2019 avec la mise en accessibilité des locaux existants, ainsi que la réalisation des fondations des futures extensions. La dernière phase des travaux sera conduite sur l'été 2020 avec la construction des extensions. Les locaux seront livrés pour la rentrée de septembre 2020.

Enfin, toujours dans le cadre du schéma directeur des établissements scolaires, la ville prévoit la reconstruction de l'**élémentaire Paul Langevin**. Ainsi, après la reconstruction de la maternelle Paul Langevin, livrée en

2012, le programme se poursuit avec la reconstruction du bâtiment élémentaire, équipement structurant, sur lequel la ville s'appuie, au-delà du temps scolaire, pour développer une offre municipale d'accueil de loisirs les mercredis et sur les vacances scolaires.

Le projet démarrera en 2019 par le concours pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui assurera la conception du projet. Les études opérationnelles se dérouleront en 2020 et le début du chantier est envisagé en juillet 2021 pour 2 ans de travaux.

La ville a acté la création et l'aménagement d'une **miellerie pédagogique** en lien avec la mise en accessibilité des locaux de l'espace Place de la Liberté. Elle sera destinée à sensibiliser le grand public et plus particulièrement les jeunes, en s'inscrivant dans la démarche de développement de l'apiculture sur la commune. En effet, Saint-Martin-d'Hères compte à ce jour deux ruchers familiaux, le premier créé en 2011 sur la Galochère puis un second créé en 2017 au couvent des Minimes.

L'année 2017 a également vu la création d'une association, "la Maison de l'Abeille Martinéroise", dont l'un des objectifs, au-delà de la sensibilisation aux abeilles pour tous les publics, est l'intervention en direction des enfants et des jeunes martinérois. Les bénévoles de l'association interviennent dans les écoles (temps scolaires et périscolaires), munis de supports pédagogiques. La miellerie permettra un accueil de qualité, en proposant de multiples ateliers axés sur l'apiculture, et permettra d'offrir un lieu dédié à l'extraction du miel, donnant ainsi la possibilité aux apiculteurs (débutants notamment) de travailler dans le respect des normes d'hygiène alimentaire. Enfin, au travers de l'espace cuisine, elle permettra de procéder à la fabrication de produits dérivés du miel (bonbons et pains d'épices par exemple), sous les yeux des enfants et du grand public, dans le respect des normes d'accueil des groupes imposées par la législation.

3.6. Maintien d'un patrimoine de qualité

Suite au rachat du bâtiment par la ville, la **résidence autonomie Pierre Semard** (anciennement nommée logement-foyer), va faire l'objet d'un programme de réhabilitation visant à remettre à niveau le bâti et les installations techniques et s'accompagnant de mise aux normes importantes en matière de sécurité incendie, ainsi que d'accessibilité.

Les enjeux forts du projet sont la remise en état du bâtiment construit en 1973, afin d'assurer la pérennité du bâti et la poursuite du fonctionnement. Cela comprend l'amélioration thermique de l'enveloppe du bâtiment, aujourd'hui déficiente, le traitement des non-conformités réglementaires, ainsi que la réhabilitation des 72 appartements, avec amélioration de la fonctionnalité des lieux.

Ce dernier point représente un axe fort du projet, qui s'inscrit directement dans le cadre de la loi d'Adaptation de la société au vieillissement, visant à promouvoir l'habitat dit intermédiaire, à savoir des logements autonomes à titre de résidence principale dans un bâtiment comportant à la fois des locaux privatifs, les appartements, et des locaux communs, restauration, salons d'activité, affectés à la vie collective.

L'opération commencera en mai 2019 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue pour conduire le projet, avec un démarrage prévisionnel des travaux en janvier 2021 pour s'achever à la fin de l'été 2022, après deux phases de travaux en site occupé.

L'opération de **relocalisation des services** s'explique par la nécessaire démolition du bâtiment annexe de la maison communale (CCAS), avec la relocalisation des usagers des lieux, couplée aux besoins de certains services, notamment ceux accueillant du public, de conforter leur situation, en mettant à disposition des locaux adaptés.

Deux bâtiments sont acquis par la ville dans le cadre de ce projet, sur le secteur Verlaine, et sur le secteur Sud, à proximité de L'heure bleue confirmant la volonté de déployer le service public au plus près des habitants.

L'opération de réhabilitation du **gymnase Voltaire** s'inscrit dans une démarche de remise à niveau des conditions d'usage du bâtiment, construit en 1963 et qui est aujourd'hui vieillissant. Le projet intègre les mises aux normes en matière d'accessibilité, une amélioration des performances thermiques et énergétiques du bâtiment, ainsi que des travaux permettant de proposer la mise à disposition des lieux pour des activités associatives et festives.

Le maître d'œuvre retenu pour l'opération a commencé les études techniques en 2018 avec un objectif de démarrage des travaux au premier trimestre 2020 pour une durée prévisionnelle de 12 mois.

Le projet de réhabilitation du **gymnase Benoît Frachon** comprend la réfection de la dalle de sol de la salle principale, qui présente des déformations importantes remettant en cause son usage, ainsi que la remise à niveau du bâti et des installations techniques, avec notamment la toiture, les menuiseries, les revêtements intérieurs, le chauffage, ainsi que les travaux de mises aux normes d'accessibilité. Ces travaux permettront d'élargir l'offre municipale en terme d'équipement sportif, notamment aux établissements scolaires situés à proximité.

Le projet de construction de vestiaires pour le **stade Auguste Delaune** se poursuit avec les études techniques actuellement menées par l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour le projet. Celui-ci consiste à construire des locaux en structure modulaire, répondant aux exigences d'homologation et aux besoins des usagers. Les travaux sont programmés à partir de septembre 2019 pour une livraison au printemps 2020.

Le projet de réfection du **stade Just Fontaine** est également budgété. Le revêtement synthétique du stade arrive en fin de vie et doit être remplacé. Les études seront menées en 2019 dans le cadre d'une démarche globale intégrant les besoins en termes de qualité d'usage et les paramètres liés à l'entretien.

Le bâtiment de la **Halle des sports Pablo Neruda**, construit en 1977, est aujourd'hui vieillissant et devra faire l'objet dans les prochaines années d'un programme pluriannuel de remise à niveau permettant la poursuite du fonctionnement. Les études sont en cours pour proposer à partir de 2020, une programmation de travaux pouvant être mise en œuvre chaque année, lors de la fermeture estivale de l'établissement. L'année 2019 verra le démarrage du programme avec le remplacement du revêtement de sol sportif et le remplacement des tribunes télescopiques.

Ce projet de travaux sur la **chaufferie Condorcet** s'inscrit dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien du patrimoine, avec le remplacement des chaudières gaz vieillissantes. Les études seront conduites en 2019 afin de procéder aux travaux de remplacement des chaudières en été 2020.

Les chambres froides (installations frigorifiques) de la **cuisine centrale** datent de la construction du bâtiment et il est aujourd'hui nécessaire de procéder à leur remplacement. Ce projet est l'occasion d'effectuer également quelques travaux de réaménagement autour du circuit de préparation des repas afin d'améliorer les conditions de travail des agents et de garantir les conditions d'hygiène requises pour le stockage et la préparation des repas.

Comme chaque année les budgets de maintenance courante et grosse maintenance du patrimoine permettent de procéder aux différents travaux de petit et gros entretiens des équipements communaux, avec un axe prioritaire sur la sécurité et la préservation du patrimoine.

L'enveloppe allouée permet également de répondre aux différentes demandes des usagers des bâtiments pour des travaux divers, tels que des aménagements de sanitaires, des petites réfections de menuiseries, des installations d'occultation solaire, des remplacements de volets roulants.

Les budgets relatifs au parc auto et aux dépenses d'informatique et téléphonie ont été abordés plus haut. Ils font désormais tous deux l'objet d'une gestion pluriannuelle transparente en autorisation de programme/ crédits de paiement (AP/CP).



4 - Le budget annexe Mon Ciné

L'équilibre du budget annexe du cinéma se présente tel que ci-dessous :

Le budget annexe du cinéma est fortement marqué cette année par une hausse des dépenses d'investissement, qui s'expliquent par le projet de travaux de climatisation de la salle et d'étanchéité de la toiture avec isolation. Ces dépenses, inhabituelles, engendrent une profonde modification des équilibres budgétaires.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		2018	2019	2018-2019
011	Charges à caractère général	134 735	143 440	6,46 %
012	Charges de personnel	255 754	296 000	15,74 %
65	Autres charges de gestion courante	1 800	1 800	0,00 %
67	Charges exceptionnelles	100	100	0,00 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		392 389	441 340	12,48 %
042	Dotations aux amortissements	22 642,80	22 434,93	-0,92 %
023	Virement à la section d'investissement	1 334,20	69 711,07	5124,93 %
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		416 366	533 486	28,13 %
	Épargne brute	16 191	82 170	407,50 %
	Épargne nette	16 191	82 170	407,50 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2018	2019	2018-2019
70	Produits des services	100 820	95 233	-5,54 %
74	Sub du budget principal	270 000	370 000	37,04 %
74	Dotations, subventions	26 260	46 777	78,13 %
75	Autres produits de gestion courante	11 500	11 500	0,00 %
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		408 580	523 510	28,13 %
042	Dotation aux amortissements (sub)	7 786	9 976	28,13 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		416 366	533 486	28,13 %

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		2018	2019	2018-2019
040	Dotation aux amortissements (sub)	7 786	9 976	28,13 %
21	Investissement - Immobilisations corporelles	36 331	109 931	202,58 %
20	Investissement - Immobilisations incorporelles		5 500	
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		44 117	125 407	184,26 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2018	2019	2018-2019
040	Dotation aux amortissements	22 642,80	22 434,93	-0,92 %
021	Virement de la SF	1 334,20	69 711,07	5124,93 %
16	Emprunt d'équilibre	20 140	0	
13	Subventions d'investissement		33 261	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		44 117	125 407	184,26 %



Pour faire face à ces travaux, la commune a décidé de ne pas recourir à un emprunt spécifique sur ce budget annexe et donc de les autofinancer. Par sincérité donc, aucune recette d'emprunt n'est inscrite et l'équilibre de la section d'investissement est assuré par le virement en provenance de la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement est donc elle aussi en forte hausse. Outre les dépenses d'investissement qu'elle doit autofinancer par le virement, on note une hausse des dépenses de personnel de 15,7 % (après une baisse de 10 % entre 2017 et 2018). Une quote-part de titulaire supplémentaire a été mise à disposition pour fluidifier l'accueil ainsi qu'une enveloppe de non-titulaires en cas d'absence.

Par ailleurs, un projet spécifique "Médiations du cinéma" auquel Mon Ciné a candidaté auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et le CNC afin d'élargir son public jeune et étudiants, est proposé pour l'année 2019. On note l'inscription du co-financement au chapitre 74 et en parallèle une hausse des charges à caractère général et du chapitre des charges de personnel.

Face à la hausse des dépenses de fonctionnement, la subvention du budget principal est en forte hausse (+100 K€). Cette augmentation correspond finalement au coût des travaux prévus en investissement.

